

Mise à jour n° 146 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2019 12 15

8^e mise à jour du *Tome VIII – Dispositifs de retenue*

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal Notes générales 1, 2 et 5 à 8	Déc. 2018	Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal Notes générales 1, 2 et 5 à 8	Déc. 2019

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
1	i	2012 09 30	i	2019 12 15	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	2012 09 30	1 et 2	2019 12 15	Section 1.3 « Définitions » : modification de la définition du véhicule de protection.
4	i et ii	2019 09 30	i et ii	2019 12 15	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	2011 10 30 2019 09 30	1 et 2	2019 12 15	Sections 4.2 « Références » et 4.4.2 « Sélection et performance » : ajout de la référence au <i>Manual for Assessing Safety Hardware (MASH)</i> .
5	i à iii	2019 09 30	i à iii	2019 12 15	Actualisation de la table des matières.
	1 à 10	2019 09 30	1 à 11	2019 12 15	Réorganisation de la structure du chapitre. Section 5.3 « Types de dispositifs de retenue pour chantiers » : ajout à la liste des types de dispositifs de retenue pour chantiers. Section 5.3.1 « Dispositifs de retenue latéraux » : élimination de redondance. Section 5.3.2 « Dispositifs de retenue frontaux » : allègement du texte. Section 5.4 « Justification des dispositifs de retenue pour chantiers » : précision de la vitesse de référence (fond orange par rapport à fond blanc) pour la justification et la mise en œuvre des dispositifs de retenue pour chantiers et pour la détermination de leur niveau de performance. Section 5.4.1 « Vitesse de référence » : nouvelle section. Section 5.4.2 « Dégagement latéral » : nouvelle section. Section 5.6.4 « Dispositif de protection mobile » : déplacement de cette section vers la nouvelle section 5.8.4. Section 5.7 « Dispositifs de retenue frontaux » : reformulation de texte.

Mise à jour n° 146 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2019 12 15

8^e mise à jour du *Tome VIII – Dispositifs de retenue*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
5					<p>Section 5.7.1 « Atténuateurs d'impact fixes » : bonification du texte.</p> <p>Section 5.7.1.1 « Niveau de performance » : reformulation de texte.</p> <p>Section 5.7.2 « Atténuateur d'impact fixé à un véhicule (AIFV) » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • modification du titre de la section; • harmonisation du texte; • déplacement du contenu relatif au VP-AIFV vers la nouvelle section 5.8.3 « Véhicule de protection avec atténuateur d'impact fixé à un véhicule ». <p>Section 5.7.2.1 « Niveau de performance » : reformulation du texte.</p> <p>Section 5.8 « Dispositifs mobiles » : nouvelle section.</p> <p>Section 5.8.1 « Véhicule de protection léger » : nouvelle section.</p> <p>Section 5.8.2 « Véhicule de protection lourd » : nouvelle section.</p>
Annexe D	D-i et D-ii	2019 09 30	D-i et D-ii	2019 12 15	Actualisation de la table des matières.
	D-1 à D-16	2011 10 30 2018 10 30 2019 09 30	D-1 à D-15	2019 12 15	<p>Section D.1 « Introduction » : retrait du texte portant sur les types de dispositifs de retenue pour chantiers et sur les normes de référence.</p> <p>Section D.2 « Références » : ajout de la référence au <i>Roadside Design Guide</i>, 2011 et retrait de la référence au NCHRP Report 230 « Recommended Procedures for the Safety Performance Evaluation of Highway Appurtenances ».</p> <p>Section D.3 « Critères de justification des dispositifs de retenue pour chantiers » : reformulation du texte.</p> <p>Section D.3.1 « Nature des travaux » : reformulation du texte.</p> <p>Section D.3.3 « Vitesse » : reformulation du texte.</p> <p>Section D.3.6 « Présence d'objets fixes » : reformulation du texte.</p> <p>Section D.3.7 « Présence d'excavations » : retrait du texte mentionnant que l'attestation de l'ingénieur peut exempter le maître d'œuvre de se conformer aux exigences relatives à la distance minimale d'entreposage (1,2m) du code CSTC.</p>

Mise à jour n° 146 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2019 12 15

8^e mise à jour du Tome VIII – Dispositifs de retenue

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
Annexe D					<p>Section D.4 « Dispositifs de retenue pour chantiers » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • modification du titre de la section; • retrait du texte portant sur les types de dispositifs de retenue pour chantiers; • retrait de la figure D.4–1 « Glissière en béton pour chantier ». <p>Section D.4.1 « Dispositifs latéraux » : reformulation du texte.</p> <p>Section D.4.1.1 « Glissières en béton pour chantiers (GBC) » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • retrait du paragraphe précisant un dégagement latéral de 500 mm à l'arrière de la GBC; • pression de la déformation dynamique de la GBC comme facteur à considérer pour prévoir un espace tampon à l'arrière de celle-ci; • retrait de la figure D.4–2 « Glissière en béton pour chantier – Raccord en I » et de la photographie D.4–1 « Aménagement constituant une rampe de lancement »; • retrait du paragraphe portant sur l'usage de la glissière ayant le raccord de type rainure et languette; • déplacement vers la présente section du contenu de la section D.4.1.4 « Unités spéciales de la glissière en béton pour chantiers »; • ajout de la sous-section C « Unité pour court rayon » et de la photographie D.4–5 « Unité pour court rayon ». <p>Figure D.4–1 : renumérotation de la figure (auparavant figure D.4–4) et renumérotation des figures suivantes.</p> <p>Photographie D.4–1 : renumérotation de la photographie (auparavant photographie D.4–2) et renumérotation des photographies suivantes.</p> <p>Section D.4.1.2 « Glissière fixable en béton pour chantiers » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • bonification du texte; • retrait de la figure D.4–3 « Glissière fixable en béton pour chantier »; • ajout de la référence aux dessins normalisés du <i>Tome III – Ouvrages d'art</i>. <p>Photographie D.4–5 : nouvelle photographie.</p>

Mise à jour n° 146 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2019 12 15

8^e mise à jour du Tome VIII – Dispositifs de retenue

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
Annexe D					<p>Section D.4.1.3 « Glissière en béton à déplacement rapide » : retrait de certains détails descriptifs des unités QMB et de la référence à la déformation dynamique de 870 mm lors d'un essai particulier avec un angle de 15° et précision de la déformation dynamique de 1370 mm enregistrée lors d'un essai d'impact standard (angle de 25°) prévu pour évaluer la performance de la glissière.</p> <p>Section D.4.1.4 « Dispositif de protection mobile (DPM) » : ajout de précisions sur le cadre d'utilisation du DPM.</p> <p>Section D.4.2.1 « Atténuateurs d'impact fixes pour chantiers » : reformulation et bonification du texte.</p> <p>Section D.4.2.2 « Véhicule de protection avec un atténuateur d'impact fixé à un véhicule (AIFV) » : modification du titre de la section et harmonisation du texte avec la norme.</p>